



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-13 :
Affectation de résultat

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 095-219500113-20240322-2024_13-DE

Berger
Levrault

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 Mars 2024 à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2024-13 : Affectation de résultat

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 221 243.55 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

+ 72 546.31 €

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif,

+ 148 697.24 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

221 243.55 €

D Solde d'exécution d'investissement

108 118.15 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

0.00 €

Besoin de financement F

=D+E

0.00 €

AFFECTATION = C

=G+H

221 243.55 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

221 243.55 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Martine SOREL

